



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juillet 2019

Sous la présidence de
Monsieur Joël SIMON
Maire

L'an deux mille dix neuf et le vingt cinq juillet à dix neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances

Etaient présents :

Mme Anne-Marie HEIB, Adjointe
Mme Nadia SIMON, Adjointe
M. Thierry DRIES, Adjoint
Madame Valérie ROGE, Conseillère
Madame Jeannine GRONNWARD, Conseillère
Madame Myriam BRION, Conseillère
M. Vincent MOHR, Conseiller
M. Gérard BARDIN, Conseiller.

Etaient absents :

M. Serge BATISSE, Conseiller, qui a donné procuration à
M. Thierry DRIES,
M. Sébastien GAUGE, Conseiller, qui a donné procuration à
Mme Anne-marie HEIB.

Date de la convocation : 18/07/2019
Date d'affichage CR : 30/07/2019

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11

Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de conseillers votants : 9
Nombre de conseillers absents : 2
Nombre de pouvoir : 2

Monsieur Gérard BARDIN est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 23 mai 2019 est adopté à l'unanimité.

DCM N° 24/2019 : MODIFICATION DE CREDIT N° 01.

Suite à la résiliation de l'abonnement PARITEL et plus précisément à la restitution du matériel représentant une somme de 360 € TTC devant être imputée au compte 678 Chapitre 067 et pour lequel il n'y a pas eu de crédit de porté au budget, il est nécessaire de procéder à une modification de crédits.

Pour ce faire, le Conseil municipal, sur proposition du maire et après en avoir délibéré, à **l'unanimité, VOTE** les modifications de crédits suivantes :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES
011/ 6257 Charges à caractère Général – 400 €	Néant
067/ 678 Autres charges exceptionnelles + 400 €	Néant

DCM N° 25/2019 : ACHAT D'UN TRACTEUR-TONDEUSE AUTOPORTEE.

Sur proposition du Maire,
Vu l'évolution des espaces verts de la commune,
après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

DECIDE de la nécessité de procéder à l'achat d'une autoportée à conducteur assis complémentaire,

DECIDE, vu les devis présentés par deux sociétés, de retenir le devis de PATRICK DEPANNAGE sis 6 rue de la fontaine 57220 MOMERSTROFF, à savoir pour une CUB CADET XZ2 117l pour la somme de 4165 € HT (quatre mille six cent quatre vingt dix neuf € TTC), avec les options complémentaires :

- Boule de volant : 10.00 € TTC
- Attache remorque fixation sur châssis origine (30.90) avec boule (48.50) : 79.40 €TTC
- Gyrophare à LED fixe sur tube 10-30v 36w DIM 128/h 215(193.80) avec support (18.44) fixe posé sur la machine (104.00) : 316.24 €TTC

AUTORISE le Maire à démarcher, puis signer les bons de commande et/ou tous autres documents relatifs à l'acquisition desdits produits en 2019,

DIT que la somme nécessaire est inscrite au Budget Primitif 2019.

DCM N° 26/2019 : AVIS DE LA COMMUNE SUR LA MODIFICATION DU PLU DE SAINTE BARBE.

Le Maire informe les conseillers de l'envoi dématérialisé, en date du 17/07/2019, par Fabienne OBERLE, OTE INGENIERIE, d'un projet de modification du PLU de la commune de SAINTE BARBE, (modification N°3), avec avis de retour avant le 20 AOUT 2019.

En tant que commune associée à la modification dudit PLU et conformément à l'article L 153-16 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal de Servigny-Lès-Sainte Barbe est appelé à faire connaître son avis.

Après en avoir délibéré, et à l'**unanimité**, le Conseil Municipal de Servigny-Lès-Sainte Barbe émet un avis **DEFAVORABLE** au projet de modification du PLU, pour les raisons suivantes :

- Non respect des orientations définies par le SCOTAM du 20 novembre 2014, à savoir des réductions de zones anciennement classées urbanisables à l'identique de zones portées en urbanisation par ladite modification du PLU,
- Non respect plus particulièrement de toutes les productions de logement sur l'ensemble du ban communal de SAINTE BARBE, comme définies dans le Document d'Orientation et d'Objectifs prévus dans le Schéma de Cohérence Territorial approuvé le 20/11/2014 – (cible 2/11 du Scot – Cible 2/6 « promotion de la qualité et de la densité urbaine dans les secteurs d'extension de l'urbanisation –P 33 – puis dans le rapport de présentation TOME 4 – Chapitre 4-2 « du projet à la norme » - P 61 à 67 -).

POINT 4 – DIVERS :

A – Avancement travaux MAM :

Tout se termine et le changement de l'escalier extérieur est programmé pour les semaines 31 ou 32.

B – Etude Trames Verte et Bleue – AAP 2019

Les dossier technique et notice sont en cours d'achèvement avec vote du Conseil Municipal programmé en début de septembre 2019 après la réunion publique.

C – Projet de réunion publique le 05 septembre 2019

Une réunion publique d'information sera organisée par la municipalité le jeudi 5 septembre 2019 portant sur les sujets suivants :

- Le ruissellement et les solutions proposées,
- La Trame Verte et Bleue – Appel A Projet 2019 – présentation dudit projet,
- La participation Citoyenne, avec la Gendarmerie nationale afin de lutter plus efficacement contre les cambriolages.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 30 (vingt heures et trente minutes) et arrêtée à trois délibérations du N° 24/2019 à N° 26/2019.

Pour extrait conforme
Servigny lès Sainte Barbe, le 30 juillet 2019.
Joël SIMON, Maire